



Où en êtes-vous de l'accessibilité de vos formations ?

L'Agefiph et ses partenaires vous proposent, avec l'appui de la Ressource Handicap Formation, de vous engager dans une **démarche de progrès continue de l'accessibilité de votre offre de formation.**

L'outil digital est au service de la démarche de progrès vers une accessibilité de la formation pour tous.

Suivez le guide :



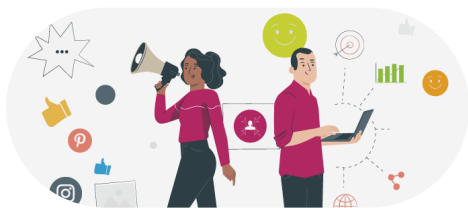
1. Rejoindre la communauté

- L'organisme s'inscrit et s'**auto déclare** sur l'outil digital.
- Le Référent handicap formation ouvre son **espace membre**.



2. S'engager et structurer sa démarche

- Le groupe projet Accessibilité est créée et la direction signe la **charte d'engagement**.
- Le **réfèrent** de groupe **pilote** et organise **la démarche** avec le groupe.



3. Réaliser l'état des lieux de son accessibilité

- Le réfèrent et le groupe co-réalisent un **état des lieux** du niveau d'accessibilité à partir d'un questionnaire.
- Le réfèrent **renseigne l'auto-positionnement** sur l'outil digital .



4. Identifier des axes de progrès

- L'organisme définit un **plan de progrès** annuellement.
- Le réfèrent clôture l'auto-positionnement et **génère l'attestation** et le **dossier de synthèse**.



5. Mesurer vos progrès et les partager

- Le réfèrent handicap formation **mesure les progrès** réalisés par une évaluation.



6. Communiquer sur vos bonnes pratiques et votre engagement

- L'organisme bénéficie d'un **kit de communication** mis à votre disposition par l'Agefiph.

La Ressource Handicap Formation vous propose
un **outil** et un **accompagnement** au service de la démarche de progrès

Un espace numérique dédiée

Je souhaite **engager mon organisme**
dans une démarche de progrès en matière d'accessibilité
et **bénéficier d'un espace membre** pour piloter la démarche

S'enregistrer sur la plateforme



Votre conseill.e RHF vous accompagne

Vous avez besoin de méthode et d'outils pour vous approprier la démarche,
la **Ressource Handicap Formation** vous accompagne à chaque étape :



Les étapes de l'accompagnement

- Appuyer le référent handicap pour **mobiliser la Direction**
- Soutenir la **réalisation** de l'auto-positionnement
- Aider à l'élaboration d'un **plan de progrès**
- Soutenir l'**analyse** et le **renouvellement** de l'auto-positionnement
- Appuyer dans la **mise en place** et la **valorisation** de la démarche
- Animer la **communauté** OF/CFA et soutenir le **partage d'expérience**



Les points clés

- Un.e **conseill.e** à vos côtés tout au long de la démarche
- Des **ateliers collectifs** sur les étapes de la démarche
- Un **accompagnement individuel** en fonction de vos besoins

Si vous souhaitez être accompagné par la RHF Provence-Alpes-Côte d'Azur



<https://www.rhf-paca.fr>



rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr



04 42 93 15 50

S'inscrire

Pour s'inscrire dans
la démarche de progrès

